

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL

ParisEstMarne&Bois

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU 20 MARS 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE JACQUES JP MARTIN

17-41

OBJET : Délégation du Droit de Prémption Urbain de l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois à la commune de Maisons-Alfort

Membres en exercice	90
Présents titulaires	70
Représentés	16
Absents	4

Votants	86
Abstention	2
Suffrages exprimés	84
Pour	84
Contre	0

Présents :

Caroline ADOMO, Sophie AMAR, Clémence AVOGNON ZONON, Thierry BARNOYER, Patrick BEAUDOUIN, Jean-Philippe BEGAT, Jacques Alain BENISTI, Eric BENSOUSSAN, Jean-Luc CADEDDU, Adrien CAILLEREZ, Christian CAMBON, Olivier CAPITANIO, Chrysis CAPORAL, Agnès CARPENTIER, Gilles CARREZ, Pierre CARTIGNY, Nicole CERCLEY, Sabine CHABOT, Brigitte CHAMBRE-MARTIN, Michèle CHARBONNEL, Sylvie CHARDIN, Stéphane CHAULIEU, Catherine CHETARD, Philippe CIPRIANO, Nicolas CLODONG, Thierry COUSIN, Florence CROCHETON, Isabelle DALLEAU, Pierre-Michel DELECROIX, Carole DRAI, Sylvain DROUVILLE, Monique FACCHINI, Christian FAUTRE, Delphine FENASSE, Benoit GAILHAC, René GAILLARD, Brigitte GAUVAIN, Hervé GICQUEL, Jean-Jacques GRESSIER, Jean-Jacques GUIGNARD, Michel HERBILLON, Florence HOUDOT, Laurent JEANNE, Sengul KARACA, Marie KENNEDY, Laurent LAFON, Dominique LE BIDEAU, Patrick LE GUILLOU, Pierre LEBEAU, Charlotte LIBERT-ALBANEL, Robin LOUVIGNE, Marie-Hélène MAGNE, Jacques JP MARTIN, Michel OUDINET, Gilles PANNETIER, Mary France PARRAIN, Jean-Jacques PASTERNAK, Alain PAVIE, Henri PETTENI, Vincent PINEL, Régis PIO, Catherine PRIMEVERT, Christine RASETTI, Yoann RISPAL, Germain ROESCH, Igor SEMO, Jean-Pierre SPILBAUER, Virginie TOLLARD, Annie TRICOCHÉ, Valérie ZELIOLI

Représentés :

Dominique ADENOT représenté par Christian FAUTRE, Sylvain BERRIOS représenté par Pierre-Michel DELECROIX, Chantal CANALES représentée par Alain PAVIE, François COCQ représenté par Delphine FENASSE, Olivier DOSNE représenté par Virginie TOLLARD, Michel DUVAUDIER représenté par Laurent JEANNE, Delphine HERBERT représentée par Hervé GICQUEL, Gérard LAMBERT représenté par Marie KENNEDY, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET représentée par Caroline ADOMO, Pascale MARTINEAU représentée par Jacques JP MARTIN, Marc MEDINA représenté par Florence CROCHETON, Christel ROYER représentée par Pierre CARTIGNY, Christine RYNINE représentée par Jean-Jacques PASTERNAK, Sylvie TRICOT-DEVERT représentée par Yoann RISPAL, Pascale TRIMBACH représentée par Patrick BEAUDOUIN, Jacqueline VISCARDI représentée par Nicole CERCLEY

Absents : Alain DEGRASSAT, Jean-Philippe GAUTRAIS, Nassim AGA, Elia Agnès, Jean-François VOGUET

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20170320-D17-41-DE
Date de télétransmission : 23/03/2017
Date de réception préfecture : 23/03/2017

CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARISESTMARNE&BOIS

SEANCE DU 20 MARS 2017

OBJET : Délégation du Droit de Prémption Urbain de l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois à la commune de Maisons-Alfort

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU le Code Général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5219-2 et suivants,

VU le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L.210-1, L.211-1, L.211-2 modifié par la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017, L.213-3, R.213-1 à R.213-3, L.151-41, R.151-34, R.151-43, R.151-48, 3

VU la délibération du Conseil Municipal de Maisons-Alfort en date du 23 février 2017 sollicitant la délégation du droit de préemption urbain dont l'Etablissement Public Territorial est titulaire dans les zones U du Plan Local d'urbanisme,

CONSIDERANT cette demande de la commune de Maisons-Alfort,

Après avis favorable de la Commission Urbanisme, aménagement, politique de la ville, action sociale et insertion et politique de l'habitat du 7 mars 2017,

DELIBERE

DELEGUE le droit de préemption urbain dont l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois est titulaire à la commune de Maisons-Alfort dans l'ensemble des zones urbaines (U) du Plan local d'urbanisme applicable sur le territoire communal, à l'exception des biens et droits immobiliers compris en tout ou partie dans un emplacement réservé aux voies et ouvrages publics, aux installations d'intérêt général à créer ou à modifier, aux espaces verts à créer ou à modifier ou aux espaces nécessaires aux continuités écologiques, délimités au Plan local d'urbanisme, lorsque la commune de Maisons-Alfort n'est pas la collectivité bénéficiaire de l'emplacement réservé.

PRECISE en tant que de besoin que cette délégation du droit de préemption urbain à la commune de Maisons-Alfort porte notamment sur la saisine du juge de l'expropriation par la commune de Maisons-Alfort en cas de nécessité de faire fixer judiciairement le prix de la préemption dans l'hypothèse d'un désaccord avec le prix mentionné dans la déclaration d'intention d'aliéner, et sur l'ensemble des procédures associées.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Val de Marne, ainsi qu'à Monsieur le Député-Maire de Maisons-Alfort. Elle fera l'objet des mesures de publicité prévues par le Code général des collectivités territoriales.

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20170320-D17-41-DE
Date de télétransmission : 23/03/2017
Date de réception préfecture : 23/03/2017

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa transmission ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial ParisEstMarne&Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Le Président,

The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'JP MARTIN', written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'ParisEstMarne&Bois' around the perimeter and a central emblem featuring a building and a sun.

Jacques JP MARTIN

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20170320-D17-41-DE
Date de télétransmission : 23/03/2017
Date de réception préfecture : 23/03/2017